



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Étaient présents :

Mmes Aline BOURILLON, Édith DEROUBAIX, Béatrice GIRAUD, Catherine LEMPEREUR

MM. Pierre Henri CELLIER, Bernard FORTUNEL, Touty GOMIS, Alexandre TOUZET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Pascale TRUCHOT-TOUZET – pouvoir à Mme Aline BOURILLON

M. Jean-Pierre JAMMOT – pouvoir à M. Pierre-Henri CELLIER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité Mme Edith DEROUBAIX, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2019

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code Administratif 2018 du budget communal,
Conformément à la loi, Monsieur le Maire donne la présidence du conseil à Mme Edith DEROUBAIX, Adjointe au Maire, afin de mettre au vote le compte administratif et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Prend acte des résultats de l'exercice 2018 qui ressortent ainsi ce qu'il suit :

<u>Fonctionnement 2018</u>	
Recettes	+ 719 329,89 €
Dépenses	+ 500 010,20 €
Soit un résultat de	+ 219 319,69 €
<u>Résultat de fonctionnement de clôture 2017</u>	+ 569 895,60 €
<u>Total fonctionnement 2018</u>	+ 789 215,29 €

<u>Investissement 2018</u>	
Recettes	+ 32 594,99 €
Dépenses	+ 141 766,43 €
Soit un résultat de	- 109 171,44 €
<u>Résultat d'investissement de clôture 2017</u>	+ 14 065,81 €
<u>Total investissement 2018</u>	- 95 105,63 €

Résultat exercice 2018 + 694 109,66 €

Décide d'approuver le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté.
Adopte à la majorité, hors de la présence de Monsieur le Maire.

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la Trésorerie de Dourdan et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2018 de la Commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion de la Trésorerie et du compte administratif de la Commune,

<u>Fonctionnement 2018</u>	
Recettes	+ 719 329,89 €
Dépenses	+ 500 010,20 €
Soit un résultat de	+ 219 319,69 €
<u>Résultat de fonctionnement de clôture 2017</u>	+ 569 895,60 €
<u>Total fonctionnement 2018</u>	+ 789 215,29 €

<u>Investissement 2018</u>	
Recettes	+ 32 594,99 €
Dépenses	+ 141 766,43 €
Soit un résultat de	- 109 171,44 €
<u>Résultat d'investissement de clôture 2017</u>	+ 14 065,81 €
<u>Total investissement 2018</u>	- 95 105,63 €

Résultat exercice 2018 + 694 109,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Décide d'approuver le compte de gestion 2018 dont les écritures sont conformes au compte administratif du même exercice.

IV – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018,

Considérant la conformité des deux documents précités,

Le Conseil municipal, après avoir constaté, à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2018 de **+ 789 215,29 €**
- Le déficit d'investissement cumulé 2018 de **- 95 105,63 €**

Considérant les besoins de financement 2019

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2018 :

RESULTATS CUMULES 2018	AFFECTATION BP 2019 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2019 FONCTIONNEMENT
EXCEDENT FONCT. + 789 215,29 €	Compte R 1068 : +95 105,63 € (recettes)	Compte R 002 : +694 109,66 €
DEFICIT INVESTISSEMENT - 95 105,63 €	Compte D 001 : -95 105,63 € (dépenses)	

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente en détail le budget primitif 2019. Les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement 526 671,09 €
Virement à la section investissement 894 232,92 €
Total dépenses de fonctionnement 1 420 904,01 €
- Recettes de fonctionnement 726 794,35€
Excédents reportés 2016 694 109,66 €
Total recettes de fonctionnement 1 420 904,01 €
- Dépenses d'investissement 955 682,92 €
Déficit 2016 reporté 95 105,63 €
Total dépenses d'investissement 1 050 788,55 €
- Recettes d'investissement 156 555,63 €
Virement de la section de fonctionnement 894 232,92 €
Total recettes d'investissement 1 050 788,55 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la présentation du budget primitif 2019, par chapitre, faite par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de voter le budget par chapitre
- **Adopte** chacun des chapitres et sections, ainsi que le budget dans sa globalité

VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la lecture par Monsieur le Maire de l'état de notification des taux d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières,

Considérant que les taux et produits des impositions directes 2018 sont les suivants :

• Taxe d'habitation	13,43 %	216 098,00 €
• Taxe foncière	16,70 %	155 978,00 €
• Taxe foncière (non bâti)	92,60 %	15 094,00 €
	

Produit fiscal perçu : **387 161,00 €**

Le Maire propose de maintenir les taux d'impositions pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2019, suivant le détail ci-après :

• Taxe d'habitation	13,43 %	219 581,00 €
• Taxe foncière	16,70 %	160 036,00 €
• Taxe foncière (non bâti)	92,60 %	15 557,00 €
	

Produit fiscal attendu : **395 174,00 €**

VII – SIGNATURE DE LA CONVENTION CRECHE DE SAINT-YON

Considérant l'éligibilité de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et de la Commune de Saint-Yon au dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques »,

Considérant les modalités financières de ce dispositif, à savoir une subvention régionale de 50% maximum du projet dans la limite de 1M€ par quartier,

Considérant que parmi les actions éligibles au dispositif, ont été retenues la création d'une crèche intercommunale, pour un montant estimé à 960 000 euros HT, avec un démarrage prévu début 2019, ainsi que 4 actions portées par la commune de Saint-Yon, pour un montant estimé à 1 320 000 euros HT, avec des démarrages prévus pour 2020 et 2022 (création d'une médiathèque/ludothèque associative thématique, réhabilitation énergétique de l'école, mise en place d'une « épicerie » en distributeur automatique et extension du jardin de l'Agenda 21).

Considérant que l'attribution de subvention régionale est subordonnée au recrutement de 4 stagiaires par quartier, soit 2 stagiaires pour l'action de construction de la crèche intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le modèle de convention cadre tripartite qui régira les rapports entre la Région, la Communauté de communes entre Juine et Renarde, et la commune de Saint-Yon,

Autorise Monsieur le Maire a signé ladite convention,

Sollicite au titre de la convention-cadre, et pour la construction de la crèche intercommunale, un montant total de subvention de 450 000 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

1. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente les remarques émanant de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, en amont du vote au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.